

Nombre de Membres en exercice : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES**

L'an deux mille vingt-deux,

Le quinze juin à dix-huit heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 3 juin 2022

Etaient présents : Anne-Marie AUBESSARD, Régis HOUBIGAND, Jean-Pierre SAUGERAS, Maurice TINDELIERE et Alain VERMOREL

Avaient donné procuration : Christian LEFRANCOIS à Jean-Pierre SAUGERAS et Dominique LIEBERT à Anne-Marie AUBESSARD

Etait absent : Laurent SAUGERAS

Secrétaire de séance : Alain VERMOREL

Objet : mise en application de la nomenclature comptable M57

2022- 13

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2022-11

La Présidente présente au comité syndical la demande de la Trésorerie relative à l'adoption du référentiel M57 pour la présentation comptable du Syndicat de Sèchemailles.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente et peut s'appliquer pour toutes les catégories de collectivités territoriales.

Une généralisation de le M57 à toutes les catégories de collectivités territoriales est programmée pour le 1^{er} janvier 2024, il est toutefois recommandé d'anticiper ce passage.

La Présidente propose au comité syndical d'approuver l'adoption de la nomenclature M57 « développé », par nature, pour le budget du Syndicat de Sèchemailles actuellement géré en M14 à compter du 1^{er} janvier 2023

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité

- Autorise la Présidente à engager un passage à la M57 en version « abrégée » par nature à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget du Syndicat
- Autorise la Présidente à signer tout document nécessaire.
-

Pour extrait conforme,
Meymac, le 24/10/2022

La Présidente,
Anne-Marie AUBESSARD

AM A-berf



REÇU LE

10 NOV. 2022

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)**